

UPPAD : vos données administratives dans le viseur

Manuel d'utilisation



1. UPPAD, qu'est-ce que c'est ?

L'application UPPAD (Unique Portal for Professionals for Administrative Data) est un portail unique qui offre aux prestataires de soins un accès central aux données administratives¹ les concernant qui sont gérées par différentes instances publiques (SPF Santé publique, INAMI, Communautés). UPPAD est une fenêtre sur les données administratives regroupées par les différentes autorités dans une base de données commune unique.

Avec UPPAD, notre intention est de simplifier l'échange d'informations entre prestataires de soins et autorités et aussi d'améliorer la qualité des bases de données des autorités compétentes pour les soins de santé.

UPPAD vous permet de consulter vos données administratives personnelles et professionnelles. Vous pourrez en outre adapter vous-même certaines données au moyen d'un lien vers une application sous-jacente. Un système de connexion unique ("*single sign-on*") vous évitera, en principe, de vous connecter une seconde fois. Enfin, UPPAD regroupe également de nombreux liens vers des applications qui vous offrent la possibilité de lancer électroniquement certains processus administratifs ou de gérer vous-même certaines données administratives, comme vos adresses de travail ou vos données financières.

Cette application est destinée à toutes les catégories de prestataires de soins mentionnées dans la loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé de 10 mai 2015.

2. Connexion

Pour consulter UPPAD, rendez-vous sur le site www.uppad.be ou lancez l'application depuis le [portail eSanté](#) (Choisissez "Professionnels de la santé" et cherchez UPPAD dans les services en ligne).

Pour vous connecter, vous avez besoin de votre carte d'identité électronique et de son code PIN ou d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, un token ou Itsme.

Pour plus d'informations, consultez : <https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/loginhelp>

3. UPPAD pas à pas

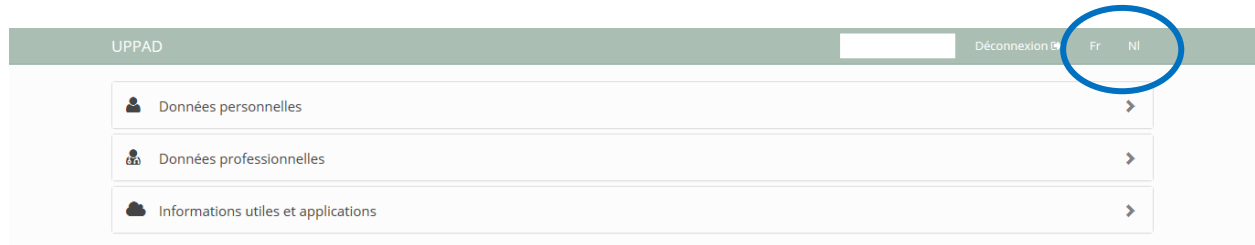
Dans UPPAD, l'information est divisée en trois blocs :

- Données personnelles
- Données professionnelles

¹ UPPAD affiche uniquement des données administratives ; il est impossible d'y consulter des données médicales ou des données relatives aux patients.

- Informations et applications utiles

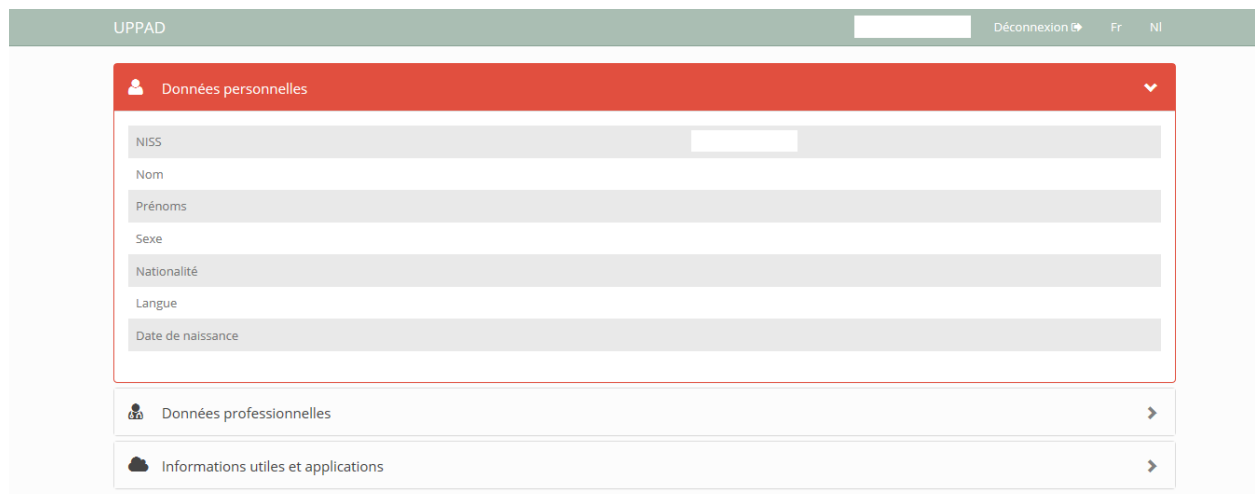
UPPAD est disponible en français et en néerlandais, vous pouvez modifier votre choix de langue à tout moment.



Abordons maintenant plus en détail chacun des blocs.


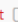
3.1 Données personnelles

Le premier bloc contient vos données personnelles, que vous ne pouvez pas modifier. Ces données sont-elles incomplètes ou erronées ? Revenez vers la page d'accueil et complétez le formulaire en ligne. Vous trouverez plus d'informations sur ce formulaire au point [4. Demandes](#).




3.2 Données professionnelles

Vos données professionnelles sont le reflet des données administratives vous concernant enregistrées par les instances publiques compétentes dans leurs bases de données. Ces données sont subdivisées en différents thèmes.

Données personnelles			
Données professionnelles			
Diplôme(s)	Visa	Agrément(s)	INAMI - numéro et accréditation 
Convention 	Adresse de contact 	Autres données de contact 	
Informations utiles et applications			

Pour consulter ces données, cliquez sur l'un des pavés. Le pavé "Visa", par exemple, vous montre le statut, la date de début et la date de fin de votre visa :

Données professionnelles > Visa	
Infirmière/Infirmier	
Définitif	<input type="checkbox"/>
Date de début	
Date de fin	

Vous pouvez modifier vous-même certaines données. L'icône  vous indique qu'un lien a été ajouté vers un site web sous-jacent ou des applications qui vous permettent d'apporter des modifications.

Tel est par exemple le cas pour le pavé "Convention"; en plus de vos données administratives, vous voyez apparaître plusieurs liens :

Données professionnelles > Convention	
Médecin	
Adhéré	<input type="checkbox"/>
Adhéré partiellement	
Date de début de l'accord ou de la convention	<input type="text"/>
Date de fin de l'accord ou de la convention	<input type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Infos convention nationale logopèdes - organismes assureurs ? Infos convention nationale kinésithérapeutes - organismes assureurs ? Infos convention nationale sages-femmes - organismes assureurs ? Infos convention nationale pharmaciens - organismes assureurs ? Infos convention nationale orthopédistes - organismes assureurs ? Infos convention nationale infirmiers - organismes assureurs ? Gestion en ligne de votre statut de conventionnement en tant que médecin ou dentiste ? Infos convention nationale audiciens - organismes assureurs ? Infos convention nationale bandagistes - organismes assureurs ? Infos convention nationale opticiens - organismes assureurs ? 	

Pour obtenir plus d'informations sur ces liens, faites glisser la souris sur l'icône .

Données professionnelles > Convention

Médecin

Adhéré

Adhéré partiellement

Date de début de l'accord ou de la convention

Date de fin de l'accord ou de la convention

Infos de l'INAMI relatives à votre profession, e.a. la convention nationale kinésithérapeutes - organismes assureurs et les modalités pour adhérer ou refuser

- Infos convention nationale logopèdes - organismes assureurs ?
- Infos convention nationale kinésithérapeutes - organismes assureurs ?
- Infos convention nationale sages-femmes - organismes assureurs ?
- Infos convention nationale pharmaciens - organismes assureurs ?
- Infos convention nationale orthopédistes - organismes assureurs ?
- Infos convention nationale infirmiers - organismes assureurs ?
- Gestion en ligne de votre statut de conventionnement en tant que médecin ou dentiste ?
- Infos convention nationale audiciens - organismes assureurs ?
- Infos convention nationale bandagistes - organismes assureurs ?
- Infos convention nationale opticiens - organismes assureurs ?

Ces liens d'information vous amènent sur une page web contenant des informations complémentaires sur le conventionnement (INAMI) :

Autres informations et services officiels: www.belgium.be

Presse Plan du site Agenda Glossaire Liens utiles Travailler à l'INAMI

INAMI Institut national d'assurance maladie-invalidité

Rechercher

Accueil Thèmes Professionnels Nomenclature Documents Programmes web Publications Statistiques L'INAMI

Accueil > Professionnels > Professionnels de la santé > Kinésithérapeutes

Kinésithérapeutes

L'assurance obligatoire soins de santé rembourse certaines de vos prestations, dans le cadre de la nomenclature de kinésithérapie. Cette page rassemble les informations dont vous avez besoin pour pouvoir appliquer correctement la réglementation. Par ailleurs, vous y trouvez aussi des documents et l'accès à des programmes web dont vous avez besoin pour l'exercice de votre profession ou pour communiquer avec nous.

Sur cette page :

- Exercice de votre métier
- Soins par le kinésithérapeute, coût et remboursement
- Aides financières pour vous
- Certains de vos patients sont mieux remboursés

Si vous êtes médecin ou dentiste, le lien "Gestion en ligne de votre statut de convention" vous permet de gérer votre dossier :

Aanmelden



PRODUCTION




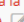
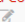

De site waartoe u toegang wenst, vereist dat u zich aanmeldt. Selecteer uw organisatie in de volgende lijst.

eHealth

Attention : si vous adaptez vos données, les modifications ne seront pas visibles immédiatement dans UPPAD. Vous pourrez consulter une version actualisée de vos données dans les 24 heures qui suivent vos modifications.

3.3 Informations et applications utiles

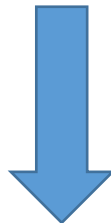
Enfin, le troisième bloc "Informations et applications utiles" contient des liens vers des sites web d'information concernant, par exemple, la demande de visa ou l'agrément, ainsi que des liens vers des applications vous permettant d'introduire par voie électronique des demandes administratives ou de gérer en ligne certaines données comme vos paiements.

Données personnelles >			
Données professionnelles >			
Informations utiles et applications v			
Informations 	Adresses de travail 	Accès à la profession et visa 	Demande d'agrément à la Communauté française 
Demande d'agrément à la Communauté flamande 	Paievements praticiens de l'art infirmier 		

Dans ce bloc aussi, l'information est regroupée par thème et vous pouvez consulter la liste des liens en cliquant sur un pavé. Chacun de ces liens vous renvoie à un site web d'information ou à une application web.

Les liens repris sous le pavé "Information" vous amènent directement sur une page web où vous pouvez consulter des informations complémentaires :

Données personnelles >	
Données professionnelles >	
← Informations utiles et applications > Informations v	
Visa pour un diplôme étranger ? Informations par rapport à l'accès à la profession Informations relatives à l'agrément des prestataires de soins de santé à la Communauté flamande ? Informations concernant l'agrément des prestataires de soins de santé en Communauté française ?	



Visa pour un diplôme étranger



Demander un visa pour un diplôme étranger:

Diplômes européens

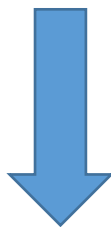
Vous devez d'abord demander un agrément à l'une des Communautés.

- ▶ Pour les dossiers néerlandophones, vous pouvez vous adresser à [l'Agentschap Zorg en Gezondheid](#) [Ⓔ]
- ▶ Pour les dossiers francophones, vous pouvez vous adresser à la [Fédération Wallonie-Bruxelles](#) [Ⓔ]
- ▶ Pour les dossiers germanophones, vous pouvez vous adresser à la [Communauté germanophone](#) [Ⓔ]

Votre visa vous sera automatiquement envoyé après votre agrément.

Les liens regroupés sous "Paiements" vous renvoient de nouveau à des applications web vous permettant de gérer vos données.

Données personnelles	>
Données professionnelles	>
Informations utiles et applications > Paiements praticiens de l'art infirmier	▼
Gestion en ligne de vos demandes de prime [?]	
Gestion en ligne de vos données financières [?]	



Aanmelden



PRODUCTION

De site waartoe u toegang wenst, vereist dat u zich aanmeldt. Selecteer uw organisatie in de volgende lijst.

eHealth

4. Demandes

Avec UPPAD, les autorités veulent vous offrir la possibilité de retrouver aisément des informations et d'actualiser vous-même certaines données administratives. Si vous constatez un problème dans votre profil qu'il vous est impossible de corriger vous-même, revenez à la page d'accueil, cliquez sur "Demande d'information" et complétez le formulaire en ligne. Nous nous chargerons de l'adaptation de vos données et si nécessaire, nous prendrons contact avec vous.

Vous pouvez également poser par ce biais d'autres questions sur UPPAD.

→ Présentation générale

→ En savoir plus

UPPAD

[Demande d'information](#)

- > [Accéder à UPPAD](#)
- > [Consulter le manuel](#)
- > [Comment accéder au portail eSanté ?](#)



Présentation

UPPAD est le point d'accès unique pour les prestataires de soins qui leur permet de consulter (et éventuellement de modifier) leurs données telles qu'elles sont connues auprès des diverses autorités.

Pour qui ?

Prestataires de soins.

Comment utiliser ?

La connexion s'effectue à l'aide du nom d'utilisateur et mot de passe, du token, d'itsme ou de l'eID.

The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying <https://www.ehealth.fgov.be/?category=1005>. The page title is "Contact | eHealth - Internet Explorer". The main content area is titled "Contact" and contains a form with the following sections:

- Vos coordonnées**: Includes fields for "Nom : *", "Prénom : *", "N° tel ou gsm : *", and "e-mail : *".
- Votre demande**: Includes a "Sujet : *" dropdown menu (set to "UPPAD"), a "Précisez" dropdown menu, a "N° de ticket : *" field with a help icon, a "Votre message : *" text area with a character count of "1500/1500 caractère(s) restant(s)", and a "Pièces jointes : *" field with a "Browse..." button and supported file types "(.pdf .txt .doc .rtf .gif .jpg .png)".

At the bottom right of the form, there are two buttons: "Remise à zéro" and "Soumettre". A red asterisk label "*Champs obligatoires" is located in the top right corner of the form area.

UPPAD est une initiative de :

